

Quels sont les éléments d'écologie à prendre en compte pour concilier la conservation des populations de fouines et la gestion des dégâts aux activités humaines ?

La fouine, une proche cousine de la martre

La fouine (*Martes foina*) présente une silhouette caractéristique des mustélidés avec un corps souple et allongé. Les mâles sont plus lourds que les femelles (environ 1,7 kg contre 1,3 kg). Trois critères permettent de distinguer la fouine de la martre. Le pelage est brun-gris chez la fouine avec des poils clairsemés laissant apparaître un duvet épais (bourre) plus clair. Chez la martre, le pelage est franchement brun. La bavette, large tache située au niveau du cou, est blanche et se prolonge sur les avant-bras chez la fouine tandis qu'elle est jaune orangée et ne se prolonge pas sur les avant-bras chez la martre. Sur l'animal mort, il est possible de contrôler le dessous des pattes : chez la fouine, les callosités plantaires sont nues tandis qu'elles sont noyées dans les poils interdigitaux chez la martre.

Par rapport à la fouine ou à la martre, le putois apparaît plus court sur pattes et, comparé à la longueur du corps, la queue est plus courte et moins touffue que chez ces deux espèces. En outre, le putois présente un masque facial caractéristique.

Une espèce susceptible d'être classée nuisible

La fouine figure dans l'annexe III de la convention de Berne (du 19 septembre 1979) relative à la conservation de la faune et de la flore et de leurs habitats naturels en Europe, qui précise que son exploitation est réglementée de manière à maintenir l'existence des populations hors de danger.

En France, l'espèce figure sur la liste des espèces de gibier chassable (arrêté ministériel du 26 juin 1987). Conformément au décret du 23 mars 2012, elle peut être classée nuisible par arrêtés ministériels triennaux pris pour la mise en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement.

Conformément à l'arrêté ministériel du 29 avril 2008, la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens de cette espèce sont interdits. Cependant, les dépouilles peuvent être transportées et naturalisées pour le seul compte de l'auteur de la capture et à des fins strictement personnelles. Leur commercialisation est strictement interdite y compris pour la fourrure.



© J.-L. Klein/M.-L. Hubert

Interférence avec l'activité humaine

Son alimentation profite de l'activité humaine

La fouine est considérée comme une espèce généraliste avec une alimentation partagée, selon les saisons, entre un régime carné et un régime frugivore. Elle consomme des mammifères (surtout des rongeurs), jusqu'à la taille d'un lapin, des oiseaux et leurs œufs. Les fruits sont toujours présents dans son régime alimentaire quand ils sont disponibles. Près des fermes, les fouines exploitent les ressources liées à l'activité humaine : fruits des vergers, déchets d'alimentation, animaux vivant près des habitations (rats, souris) ou élevés (volailles ou lapins).

C'est souvent à cause des œufs que les fouines pénètrent dans les poulaillers, d'autant que l'animal peut se faufiler dans un trou n'excédant pas 7 x 5 cm. La prédation de la fouine n'est pas toujours aisée à identifier et peut être confondue avec celles d'autres carnivores. En France, la présence d'une communauté importante d'espèces prédatrices généralistes (renard, fouine, martre, corneille noire, buse...) ne permet, le plus souvent, que d'estimer les taux de perte globale dans les élevages.

En Bresse, une étude récente a permis d'estimer ce taux à 13 % de l'effectif de la volaille après 19 semaines d'élevage en plein air, un taux élevé mais pour lequel il n'est pas possible d'estimer la part de prédation de la fouine. L'impact de la prédation de la fouine sur la faune sauvage n'est pas quantifiable en raison de la complexité des études sur les relations prédateurs-proies et de la multitude des situations rencontrées. Pour la fouine, les espèces gibier constituent des proies secondaires, et l'impact de sa prédation pourrait être important pour des populations de proies isolées et peu abondantes.

Une cohabitation délicate avec l'homme

La fouine est une espèce nocturne. Ses gîtes servent de lieux de repos diurne, de reproduction, d'élevage des jeunes et même de lieu de stockage de nourriture. Ils sont variés : cavités d'arbres, pierriers, tas de paille, parfois combles des maisons. Dans ces dernières, elle peut occasionner des dommages aux matériaux d'isolation et engendrer de mauvaises odeurs (urine, crottes...). À cela s'ajoutent les bruits nocturnes, lorsqu'elle gîte dans les maisons habitées, surtout lors de l'élevage des jeunes. Les fouines peuvent créer des dommages dans les compartiments moteurs des véhicules en stationnement prolongé (durites, gaines de câble...).

Dans les maisons, la possibilité de remédier aux problèmes causés par la fouine dépend beaucoup de l'accessibilité aux combles. Certains cas peuvent être résolus par repérage et obturation des passages empruntés par la fouine. Lorsqu'il n'est pas possible d'empêcher son intrusion, le seul moyen de faire cesser les nuisances consiste à éliminer le (ou les) individu(s) responsable(s), le plus souvent par piégeage.

Pour en savoir plus

www.oncfs.gouv.fr

Contact

ONCFS
Direction de la recherche et de l'expertise
Unité Prédateurs – Animaux déprédateurs
unitepad@oncfs.gouv.fr



ONCFS
Direction générale
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. 01 44 15 17 17
Fax 01 47 63 79 13

La fouine



État des populations – Distribution

Dans un contexte de gestion et de conservation, deux principaux volets permettent d'évaluer l'état des populations : l'évolution dans le temps et dans l'espace de l'aire de distribution géographique de l'espèce et les tendances évolutives des populations (densités et dynamique). Ces volets doivent être mis en relation avec l'évolution des pressions et menaces pouvant peser sur l'espèce.

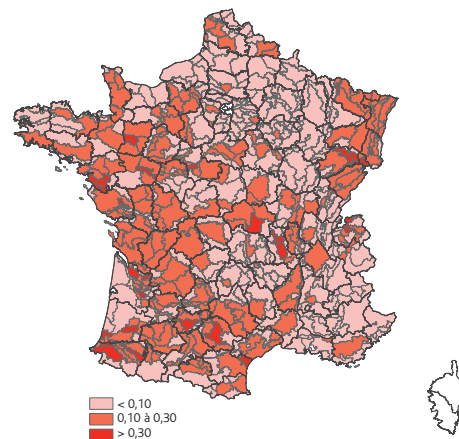
Une espèce rupestre qui s'est adaptée

Dans les régions méditerranéennes, la fouine est une espèce plutôt inféodée aux zones rocheuses, en milieux ouverts ou semi-ouverts où elle fréquente les pentes peu boisées, les ravins et les coteaux d'éboulis. Mais, dans de nombreuses régions d'Europe dont la France, la fouine est adaptée à l'habitat humain et elle est présente aussi bien dans les hameaux et villages que dans les villes et grandes agglomérations. Elle gîte alors régulièrement dans les bâtiments agricoles, les édifices publics, les combles des maisons, les ruines ou les carrières mais également dans le milieu naturel (cavités d'arbres, pierriers...).

Une espèce très répandue

L'aire de distribution de la fouine couvre une grande partie de l'Europe et se prolonge en Asie centrale jusqu'en Mongolie. Elle est absente de la péninsule scandinave, des îles anglo-saxonnes et méditerranéennes (sauf les îles grecques de Corfou, de la Crète et de Rhodes). La zone de distribution de la fouine est plus méridionale que celle de la martre. Elle peut également vivre dans des régions froides si elle trouve des gîtes la protégeant des fortes variations de températures.

À partir des données d'observation collectées par les agents de l'ONCFS, un travail de modélisation, supposant que l'effort de prospection sur les animaux observés morts était proportionnel au kilométrage parcouru, a permis de construire une carte d'indices de densité relative de l'espèce par petite région agricole. Cette carte illustre la présence de la fouine partout en France (jusqu'à une altitude d'environ 2 400 mètres) sauf en Corse. Les indices sont plus faibles en Auvergne, dans les Alpes, en Champagne-Ardenne, Picardie et Haute-Normandie.



Carte de l'indice de densité relative de la fouine en France par petite région agricole d'après les observations collectées par les agents de l'ONCFS entre 2001 et 2010.

Détail et autres cartes disponibles sur le site www.oncfs.gouv.fr, le portail cartographique de données.

État des populations – Fonctionnement

Une population animale subit, au cours du temps, des changements liés à la disparition (mortalité, émigration) et à l'apparition de nouveaux individus (reproduction, immigration). Actuellement, la connaissance de ces différents paramètres de dynamique des populations est encore insuffisante chez la fouine pour préciser comment les prélèvements agissent sur les effectifs et les densités des populations.



© Svehlík Fotolia

Une dynamique de population plutôt lente au sein des mustélidés

Les fouines atteignent la maturité sexuelle entre 12 et 18 mois. L'accouplement a lieu en juillet-août et la mise bas en mars-avril. La gestation dure 56 jours et intervient après huit mois de latence embryonnaire. La fouine n'a qu'une portée par an, en moyenne de trois petits (de un à sept). La lactation dure deux mois environ et les jeunes sont élevés par la femelle jusqu'à l'âge de cinq à six mois.

Le piégeage et les collisions routières sont les deux principales causes de mortalité identifiées chez cette espèce. Une étude récente a permis d'estimer la survie annuelle des adultes à 0,49 et la

mortalité par piégeage (et chasse) à 0,19 dans une zone piégée en France (Bresse), seules estimations disponibles en Europe. En France, la fouine est le mustélidé le plus régulièrement piégé, avec une moyenne de 0,08 individu prélevé par km², répartie sur les trois-quarts des départements en 2012-2013. Vivant souvent au contact de l'habitat humain, des cas d'intoxications secondaires liées à l'ingestion de micro-mammifères (rats, souris) intoxiqués par des rodenticides sont signalés.

► La fouine est l'un des carnivores les mieux représentés en France continentale. L'espèce est adaptée à l'habitat humain qui lui offre de nombreuses possibilités de gîte.



© S. Cordier

Aucune méthode pour mesurer l'abondance

Il n'existe pas de méthode validée permettant d'estimer les effectifs ou les tendances d'évolution des populations de fouines. Les progrès techniques, surtout en matière d'analyses génétiques, permettent d'utiliser certains indices de présence comme les poils et les crottes. Mais ces méthodes ne sont, à ce jour, envisageables que sur des territoires d'études de surfaces restreintes. Comme chez beaucoup de mustélidés, le système social de cette espèce repose sur la territorialité intra-sexuelle : mâles et femelles adultes vivent la plupart du temps en solitaires et le territoire d'un mâle couvre celui d'une ou plusieurs femelles. La taille du domaine vital varie de quelques dizaines à plusieurs centaines d'hectares suivant les conditions de milieu, le sexe (domaine vital plus grand chez les mâles) et l'âge des animaux (domaine plus restreint chez les adultes).

► Compte tenu de sa dynamique de population, des prélèvements dispersés géographiquement, cas très fréquents en France, n'ont que peu d'effets sur les effectifs de fouine, d'autant que, d'une année sur l'autre, les secteurs contigus sans piégeage peuvent jouer le rôle de population « source ».